

ABONNEMENT.

Saumur :—

Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

Poste :

Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

11 Septembre 1883.

Chronique générale.

Un journal annonçait hier que, dans l'éventualité d'une aggravation du conflit qui existe entre la France et la Chine, le gouvernement aurait la pensée de convoquer les Chambres en session extraordinaire, et que cette session, limitée à la solution de la question du Tonkin, durerait quatre jours au plus.

Nous sommes en mesure d'affirmer, dit le *National*, que le cabinet n'a nullement l'intention de prendre la mesure exceptionnelle annoncée par notre confrère. Tout au plus, si les circonstances l'exigent, avancera-t-on de huit à quinze jours la convocation des Chambres pour la session extraordinaire de 1883, qui devait être ouverte vers le 22 octobre prochain.

Les conférences entre M. Challemel-Lacour et le marquis Tseng sont très-embarrassées. L'ambassadeur chinois, malgré tous ses efforts pour faire prendre le change à notre ministre des affaires étrangères, n'a pu lui dissimuler l'existence en Chine d'un parti de la guerre aussi puissant que résolu à toutes les extrémités.

On dit, à la légation chinoise, que l'envoi de troupes en ce moment ferait douter à Pékin de la bonne foi du cabinet français et amènerait évidemment une rupture immédiate des négociations et une marche en avant des troupes chinoises.

M. Tseng quittera Paris demain, à moins que M. Challemel-Lacour n'exprime le désir d'avoir avec lui une autre entrevue immédiate.

A ces renseignements il convient d'en ajouter d'autres qui nous viennent ce matin de Londres, et qui sont tout à fait contradictoires :

Au Foreign-Office on considérerait comme certaine l'entente entre la France et la Chine. Cette croyance serait due à une dépêche envoyée de Paris par lord Lyons, lequel aurait eu plusieurs entrevues, hier et avant-hier, avec Tseng.

Que conclure de là, sinon que le diplomate chinois joue un double jeu.

A la suite des réclamations qui lui ont été adressées par l'autorité militaire, en Algérie, le ministre des affaires étrangères se propose d'appeler prochainement l'attention du sultan du Maroc sur l'attitude non-seulement de Bou-Amena qui se cache à Figuig, mais encore de Si-Sliman auquel le gouvernement français a toujours refusé l'aman.

On annonce qu'un groupe de royalistes faisant partie des deux Chambres va se rendre à Eu, cette semaine, mercredi ou jeudi, dit-on, pour remettre à M. le comte de Paris une adresse portant un grand nombre de signatures.

On ne connaît pas encore le contenu de cette adresse.

Dans un supplément spécial, le journal la *Bourgogne*, organe royaliste d'Auxerre, affirme que la décision relative à la question de préséance aux obsèques du Roi, a été arrachée à M<sup>me</sup> la comtesse de Chambord, « circonvenue par les princes étrangers ».

Cette remarque est fort importante, si l'on considère que la *Bourgogne* est rédigée sous l'inspiration de M. le baron de Raincourt, écuyer de M. le comte de Chambord.

LE NOUVEAU DROIT DIVIN.

Avions-nous tort de dire hier que ce sont les républicains et non les partisans de la Monarchie qui se placent au-dessus de la volonté nationale ?

Voici ce que nous lisons dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle* :

« Ce que nous n'admettons pas et ce que nous n'admettrons jamais, c'est la fondation d'une monarchie héréditaire par un moyen quelconque, fût-ce par un vote direct et spontané de la majorité des citoyens. Si la majorité des citoyens, dans la plénitude de sa liberté, entreprenait d'établir la monarchie héréditaire, elle excéderait son droit, elle commettrait un énorme abus de pouvoir qui enlèverait à sa décision toute espèce de valeur. »

Voilà qui est clair ; voilà qui est net. Le journal de M. Edmond About place carrément la République au-dessus du suffrage universel.

Si la majorité des citoyens, par un vote spontané, voulait rétablir la Monarchie, sa décision n'aurait aucune espèce de valeur.

La déclaration est grave et vaut la peine d'être relevée.

Pour le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, la République n'a pas besoin du consentement national. Elle peut s'imposer à un peuple en vertu de son droit supérieur et primordial.

C'est la pure doctrine jacobine. (Le Soleil.)

Edouard HERVÉ.

Le bruit du retour anticipé de M. Grévy est inexact. Il est probable que le Président reviendra seulement à la fin de septembre pour recevoir le roi d'Espagne.

Aucun conseil des ministres n'a été tenu hier. Il y en aura un jeudi.

M. Grévy a signé la nomination de M. Patenotre, ministre à Pékin. (Havas.)

Alphonse XII, au moment de son retour à Paris et avant les fêtes officielles, donnera, dit-on, à M. Grévy, le grand cordon de l'ordre de Charles III.

M. Grévy ne dédaigne pas les « hochets de la vanité ».

On télégraphie de Vienne à la France :

« La comtesse de Chambord déclare absolument fausses toutes les informations

publiées récemment au sujet du testament fait par le comte et des legs attribués par lui.

» Le testament du défunt sera publié plus tard. »

M. le ministre de l'intérieur a dû partir hier pour Nantes, accompagné de M. Emile Noël, son secrétaire particulier.

L'absence de M. Waldeck-Rousseau ne devant durer que quelques jours, il n'a pas été nécessaire de désigner un intérimaire pour le département de l'intérieur.

On assure qu'aucun mouvement administratif ne sera publié avant le retour de M. Waldeck-Rousseau.

On lit dans la *Justice* :

« M. Waldeck-Rousseau vient de prononcer un discours politique sur le *DUC de la Fayette*. »

C'est M. Camille Pelletan qui, de sa pleine autorité, confère ainsi le titre de *duc* à La Fayette.

Il y a cependant des choses qu'on n'est pas excusable d'ignorer, quand on est républicain et qu'il s'agit d'un des principaux personnages de l'histoire de la Révolution.

Apprenons donc à M. Camille Pelletan, puisqu'il l'ignore, que La Fayette n'a jamais été duc.

Il était marquis, par le fait de sa naissance ; mais M. Pelletan devrait savoir que, devenu républicain, il cessa de porter ce titre et, jusqu'à la fin de sa vie, signa tout simplement : *La Fayette*.

En tout cas, ce n'est pas une raison, parce qu'il était marquis, pour le qualifier de *duc*. (Gazette de France.)

LES CHARTREUX EN ANGLETERRE.

Un événement qui restera remarquable dans les annales de l'Eglise catholique en Angleterre est la restauration de l'ordre des Chartreux.

L'évêque de Southwark vient d'inaugurer

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## LA PERLE DE NUREMBERG

Par Louis COLLAS

I

LA BRASSERIE DU ROI CAMBRINUS.

La ville de Nuremberg, une des plus célèbres du royaume de Bavière, ne peut assurément pas passer pour belle, mais elle est intéressante par le cachet d'antiquité qu'elle a conservé. Ses rues tortueuses, dont les lignes courbes sont à chaque instant interrompues par des coudes disgracieux, semblent un défi à toutes les règles de la symétrie ; ses places irrégulières, dont les bâtiments de forme étrange bravent irrévérencieusement l'alignement, reportent la pensée vers une époque reculée du moyen âge ; les monuments, les habitations trouées de lucarnes aux châssis de plomb, des croisées étroites utilisées comme séchoirs, ont un aspect sombre et maussade. C'est une cité vieillotte, boudant contre le progrès et dédaignant la propreté. On dirait qu'elle met une sorte de coquetterie à conserver sa physionomie archaïque. Les constructions nouvelles, au lieu de rajourner leurs voisins, s'empressent de revêtir cette couleur terne et noirâtre dont un

ciel brumeux a partout laissé l'empreinte.

Assise sur les bords de la Pegnitz, dont les eaux lentes et bourbeuses baignent le pied des vieilles fortifications, la ville de Nuremberg a un aspect débonnaire auquel il ne faudrait pas se laisser prendre. Cette apparence de bonhomie et de candeur germaniques n'exclut ni les ardeutes convoitises ni l'âpreté au gain, ni une haine intense de l'étranger, surtout des Français.

Les Nurembourgeois leur gardent rancune de la mort de Conradin aussi bien que de la bataille de Hanau ; et le supplice du libérateur Palmer, fusillé par ordre de Napoléon I<sup>er</sup>, est un thème sur lequel ils brodent à satiété pour entretenir leurs ressentiments.

Le foyer le plus ardent de ces passions gallophobes à Nuremberg était en 1870 une brasserie située dans le voisinage de l'église Saint-Sébalde. Une enseigne bien connue se balançait au-dessus de la porte. L'inscription *Au roi Cambrinus* surmontait le portrait du patron des buveurs de bière dont la figure enluminée, la panse rabelaisienne et la coupe débordant d'écume adressaient un appel éloquent à la clientèle.

C'était là que se réunissaient les patriotes allemands au début de la guerre. Dieu seul sait le nombre de chopes qui y furent absorbées, quels cris de fureur y furent poussés contre ces Français maudits que le ciel livrait à la vengeance de la

vertueuse Allemagne. On y avait prodigué des flots d'éloquence pour démontrer l'équité des revendications qui devaient mettre chacune des deux nations à la place que lui assignaient ses mérites. Des déductions philosophiques aussi nuageuses que la fumée qui se dégageait des pipes y avaient été chaudement applaudies. L'histoire avait été invoquée à grands renforts d'érudition ; on n'avait oublié ni Charlemagne, ni Tassillon, ni Otto de Wittelsbach, ni Frédéric Barberousse, ni les restes et les lansquenets. Tout le monde avait unanimement reconnu qu'il était temps pour la Bavière de prendre sa revanche du désastre qu'elle avait essuyé en 1813 pour s'être retournée, au lendemain de Leipzig, contre l'allié aux succès duquel elle avait applaudi quand elle en partageait les profits et auquel elle avait essayé de porter le dernier coup, quand la fortune l'abandonnait.

L'événement avait donné raison à ces orgueilleuses espérances. Pendant la guerre, c'était à la brasserie du roi Cambrinus que venaient raconter et commenter les bonnes nouvelles ceux qui n'avaient pas eu l'honneur de passer la frontière à la suite du roi Guillaume.

Au retour de la campagne, ce fut encore là que l'on fit retentir les chants de triomphe les plus bruyants, que l'on échangea les toasts les mieux sentis. On cite encore avec orgueil, à Nuremberg, le nombre fantastique de tonnes de bière qui, dans

quelques jours, servirent à entretenir l'enthousiasme de ces intrépides buveurs.

La fête fut bien des lendemains, mais tout à son terme. La brasserie du roi Cambrinus reprit peu à peu sa paisible physionomie. A l'époque où commence ce récit, on parlait encore de temps en temps de la guerre, mais la joie était beaucoup plus réservée ; une nuance de désenchantement avait remplacé le lyrisme de la première heure.

Au mois de juin 1872, le calme le plus complet régnait dans la brasserie. Quelques habitués étaient assis autour des tables de bois et, très-parcimonieux de paroles, portaient à des intervalles réguliers à leurs lèvres, la chope traditionnelle ornée d'un couvercle d'étain. Le patron de l'établissement se promenait avec une gravité solennelle en fumant sa longue pipe à fourneau de porcelaine. Il avait l'air plongé dans de profondes méditations, ainsi qu'il convient à tout bon Allemand qui ne veut pas paraître entaché de légèreté française.

C'était un homme obèse, de quarante ans environ, qui donnait l'exemple aux consommateurs et prouvait par son extérieur plantureux l'heureuse influence qu'une consommation hyperbolique de bière peut exercer sur le développement physique de l'humanité ; malgré sa physionomie placide, on l'avait surnommé « mangeur de Français » ; nul, en effet, ne proclamait avec plus d'aplomb la mission imposée aux Allemands, en vertu de leur

solennellement le nouveau monastère de Parkminster, dans le comté de Sussex, et de prononcer canoniquement la clôture. Cet ordre avait été supprimé en 1534, lorsque le roi Henri VIII s'empara des biens des Chartreux pour récompenser d'indignes favoris. Le prier avait protesté contre la conduite du roi, et lui avait dit : « Vous avez, ô roi, le pouvoir de nous dépouiller, mais vous n'en avez pas le droit. » Ces paroles excitèrent la colère du monarque, qui fit pendre dix moines avec le prier, dix autres périrent de faim dans la prison de Newgate, qui existe encore dans la cité de Londres, et les autres furent emprisonnés toute leur vie.

Aujourd'hui, Dieu permet la résurrection de l'ordre après trois siècles et demi.

Le monastère actuel a été commencé en 1864, et la première pierre de l'église a été posée en 1877. Depuis ce temps, 600 ouvriers ont été employés presque continuellement à la construction de divers édifices.

Ce monastère comprend sept cents ares (450 hectares). C'est, après la Grande-Chartreuse de Grenoble, le plus grand en Europe. Les bâtiments seuls ont un kilomètre de circonférence. La dépense s'est élevée jusqu'à 7 millions et demi.

C'est dans ce monastère que sont recueillis les reliques précieuses de la Grande-Chartreuse de France, pour être soustraites aux fureurs de la Révolution moderne.

Le dossier de l'instruction laïque :

On lit dans la *Défense de Seine-et-Marne* :

« Un professeur du collège de Fontainebleau vient de prendre la fuite, en emportant les bijoux de sa femme et tout l'argent disponible au logis, et en laissant 4,200 francs de dettes dans un des plus importants cafés de la ville. »

Le même journal raconte qu'une directrice d'école maternelle, qui avait été pourvue, dans Seine-et-Marne, d'un poste important, et est encore actuellement en fonctions, se trouve être une fille-mère.

Le *Courrier du Nord-Est* informe ses lecteurs qu'un surveillant d'études du collège d'Épernay, attaché au service des dortoirs, a été arrêté sous la grave accusation d'attentats à la pudeur commis sur de jeunes garçons placés sous sa surveillance.

Il faut bien répondre par ces faits aux journaux radicaux qui se dispensent bien de les enregistrer, mais qui ne manquent jamais de crier contre l'immoralité des instituteurs congréganistes.

#### MÉDICAMENTS LAÏCS ET MÉDICAMENTS SIMPLES.

M. Ch. Quentin attribue l'augmentation des frais du service de la pharmacie à... l'extension de la consommation de certains médicaments (alcool, rhum, eaux-de-vie, vins...), appelés *médicaments simples*.

En effet, on trouve catalogués en tête des médicaments simples : 67,000 litres d'alcool pour 205,000 fr. ; 42,000 litres d'eau-de-

vie pour 38,500 fr. ; 25,000 litres de rhum pour 57,500 fr. ; 245,000 litres de vins pour 485,000 fr. ; soit, 485,000 fr. sacrifiés sur l'autel des boissons alcooliques. C'est assez coquet, et l'on se demande si ce n'est pas à l'extrême développement de ces médicaments simples (une trouvaille administrative, n'est-il pas vrai ?) qu'il faut attribuer les facéties scandaleuses commises depuis quelque temps par le personnel laïque des hôpitaux !

D'autant que je ne parle ici que du vin considéré uniquement comme médicament ; il faut savoir, en effet, que le sous-chapitre XI prévoit en outre deux millions trois cent quatre mille francs pour la cave de l'Assistance publique !

#### COMME QUOI LE GOUVERNEMENT

RESPECTE LA LOI.

Voici une aventure qui ne se pas au Tonkin, mais en France, département du Calvados.

C'est une véritable conquête, faite par l'administration, à main armée, en dépit des lois du pays.

Le préfet voulait faire bâtir une école laïque dans la commune de Mesnil-sur-Blangy. On expropria un terrain appartenant au marquis de Beaucourt. Mais la procédure étant mal faite, et les formalités prescrites par la loi ayant été passées par-dessous la jambe, le marquis de Beaucourt en appela à la cour de cassation.

Par arrêté du 25 juillet 1883, la cour de cassation annula l'expropriation.

Le marquis de Beaucourt voulut, naturellement, reprendre possession de son terrain. Il notifia l'arrêt à qui de droit et somma l'entrepreneur de cesser les travaux ; de plus, il fit entourer son terrain d'une clôture.

Peine inutile. Le lendemain, l'entrepreneur brisa la clôture ; et, quand l'huissier vint pour expulser les ouvriers, ceux-ci le chassèrent en chantant la *Marseillaise*.

Le marquis de Beaucourt, fort de l'arrêté de la cour de cassation, requit la gendarmerie de faire respecter la loi. La gendarmerie répondit que le maire avait donné des ordres contraires.

Le propriétaire prit la résolution de faire démolir les constructions commencées, comme c'était encore son droit.

Alors le maire, escorté de la gendarmerie et du garde-champêtre, armé d'un fusil, prit possession *manu militari* du terrain.

Le brigadier de gendarmerie déclara agir en cette circonstance d'après les ordres de son lieutenant qui en avait reçu lui-même de semblables de l'autorité administrative.

En vain le marquis de Beaucourt s'adressa-t-il successivement au procureur de la République, au procureur général, au tribunal civil.

Le tribunal remit après vacations le jugement du conflit, et les travaux s'achevèrent malgré l'arrêté de la cour de cassation.

Voilà comment M. Waldeck-Rousseau,

ses préfets et ses maires respectent la loi avec la complicité des agents de M. Martin-Feuillée.

Nous recommandons cette aventure aux interpellateurs courageux du Parlement, s'il en reste.

#### Chronique militaire.

CLASSE 1878 ET 2<sup>e</sup> PORTION DE LA CLASSE DE 1884.

Dès la fin des grandes manœuvres, les soldats de la classe de 1878, libérables du service actif le 30 juin 1884, seront renvoyés dans leurs foyers avec un congé jusqu'à libération.

Les soldats de la 2<sup>e</sup> portion de la classe de 1884, qui n'avaient à faire qu'une année de service actif, seront renvoyés à la même date dans la disponibilité.

En conséquence, vers la fin de ce mois, tous les hommes de la classe de 1878 et ceux de la 2<sup>e</sup> portion de la classe de 1884 seront rentrés dans leur famille. Ils ne seront remplacés au corps par la classe nouvelle qu'au mois de novembre prochain.

Comme on le voit, les hommes de la classe de 1878 auront été retenus sous les drapeaux trois ans et dix mois seulement, grâce aux nécessités budgétaires.

Le ministre de la guerre a décidé, le 6 septembre, que les officiers d'infanterie de réserve et ceux de l'armée territoriale seraient autorisés à faire usage des effets d'ancien modèle jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1886.

Le port de la nouvelle tenue ne sera obligatoire qu'à cette date pour les officiers dont il s'agit.

La mission française qui doit assister aux grandes manœuvres de l'armée allemande est composée ainsi : le général baron de Launay, commandant la 3<sup>e</sup> division d'infanterie ; le colonel Lobau, du 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers ; le capitaine d'artillerie Orbion, appartenant à l'état-major du ministre de la guerre ; puis les deux attachés militaires à l'ambassade française de Berlin : M. le chef d'escadron d'artillerie de Saulcy et le capitaine d'artillerie Golard.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LES ADMIS AU VOLONTARIAT.

Le ministre de la guerre a fixé à 450 le nombre de points nécessaire pour être admis à l'examen oral du volontariat d'un an. D'après les résultats connus pour Maine-et-Loire, sont admis à l'examen oral :

*Agriculture.* — André Launay, 620. — Amand Guiocheau, 670. — Raoul Chevalier, 475. — Arthur Vau, 450. — Jean Boumier, 635. — Eugène Bozé, 645. —

Jules Menou, 585. — Nicolas Gallibourdin-Descountures, 450.

*Commerce.* — Jules Moreau, 550. — André Blondel, 745. — Léon Boutin, 555. — Henri Houbert, 700. — Maxime Marquet, 675. — Jean Martin, 585. — René Cady, 745. — Léon Dubin, 726. — Jean Cognat, 590. — Pierre Bellanger, 680. — Gaston Lepage, 520. — Alfred Delahaye, 590.

*Industrie.* — Emile Bolignon, 485. — Charles Gouzé, 535. — Guillaume Rousseau, 735.

#### Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> territorial à Saumur.

« La Société pourra disposer du Stand couvert pendant le mois de septembre, en attendant que de nouveaux ordres soient donnés ». (Lettre du lieutenant-colonel-commandant le 70<sup>e</sup> territorial, président des Sociétés de Tir du régiment, en date du 8 septembre 1883.)

En conséquence, séance de tir pratique dimanche prochain, 16 septembre 1883, de 8 à 11 heures du matin, dans le Stand couvert, chemin Charnier, à Saumur.

Une médaille de bronze offerte par la Société, avec diplôme, sera remise à la meilleure série de six balles de concours.

Seront admis à prendre part aux exercices tous hommes de l'armée territoriale ou de la réserve, sur la présentation du livret individuel.

Le tir se fera à la distance de 200 mètres.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire pour les informer que, conformément au vœu émis par la Société médicale des hôpitaux de Paris, il a décidé que la revaccination sera obligatoire pour tous les élèves internes des lycées et collèges.

Sur le rapport de M. le Dr Ch. Brame, la Société d'encouragement au bien vient de décerner une couronne civique à l'illustre doyen de l'Académie des sciences de Paris, M. Chevreul, né à Angers, membre de l'Institut depuis 1826, professeur au Muséum d'histoire naturelle depuis 1830, directeur des teintures aux Gobelins depuis 1823.

LA RÉPUBLIQUE A BON MARCHÉ.

Voulez-vous savoir ce qu'il en coûte au pays pour dissiper les ténèbres qui environnent les ministres républicains ?

Autrefois, lorsqu'il n'y avait qu'un ministre pour le commerce et pour l'agriculture, les frais d'éclairage étaient de 3,000 francs.

Mais, depuis cette époque, la République a fait du progrès.

De sorte que l'on demande aujourd'hui à la Chambre : 1<sup>o</sup> pour l'éclairage du ministère du commerce, 40,000 fr. ; 2<sup>o</sup> pour l'éclairage du ministère de l'agriculture, 43,500 fr.

supériorité morale, de remettre à leur place ces mécréants dont la justice divine avait si longtemps différé le châtement.

Son établissement était le plus fréquenté de la ville et, comme il faisait lui-même fabriquer sa bière dans un bâtiment qu'il possédait auprès de la Burg, le vieux château de Nuremberg, ses affaires étaient en pleine voie de prospérité ; il paraissait parfaitement content de lui-même et, lorsqu'il daignait adresser la parole aux consommateurs, c'était du ton imposant d'un homme qui a conscience de sa valeur.

Un nouveau venu entra alors dans la brasserie et, après avoir échangé une poignée de main avec toutes les personnes présentes :

— Maître Wolfram, dit-il au patron, j'ai une bonne nouvelle à vous apprendre.

— Laquelle ?

— Franz est revenu. J'espère bien que vous nous inviterez bientôt à la noce. La cérémonie devait avoir lieu aussitôt après la conclusion de la paix, vous vous en souvenez ; mais à peine de retour il repartit, nous n'avons jamais su pourquoi. Désormais il est probable qu'il ne surgira pas de nouveaux retards.

Le gros homme resta silencieux et abassa sur sa poitrine son menton à triple étage, dans l'attitude de la méditation.

— Ah ! Franz est de retour, dit-il enfin.

— Oui, et sans doute il vient vous demander la main de votre pupille. N'est-ce pas une affaire réglée entre vous ?

— Sans doute.

— Et vous pourriez vous vanter d'avoir mis la main sur un homme qui fera honneur à votre famille. Anna est certes une belle fille et on l'appelle avec raison la Perle de Nuremberg. Mais Franz n'est point un fiancé à dédaigner. Nous sommes tous fiers de sa conduite pendant la guerre. Combien de fois n'a-t-on pas cité son nom avec éloges ? Il est revenu avec un beau grade et des décorations, sans compter qu'il a, dit-on, rapporté ses poches bien garnies. Quand il sera avec elle à la tête de la brasserie, l'établissement ne déclinera pas, je vous en réponds.

— Hélas ! tout cela est vrai, dit le tavernier avec un soupir, mais Anna se prêterait-elle à ce mariage ?

— Peste ! il faudrait qu'elle fût difficile, mais Franz est un gaillard qui sait trouver le chemin des cœurs ; il réussira, maître Wolfram, n'en doutez pas.

— Dieu le veuille ! dit celui-ci avec un accent mélancolique.

Les chopas des consommateurs présents dans la brasserie se levèrent à l'unisson ; un hurrah, sorti de poitrines vigoureuses, salua le nom de celui qui paraissait jouir d'une éclatante renommée.

— A propos, reprit celui qui avait donné le signal, comment se fait-il que votre charmante nièce soit invisible comme les sultanes des *Mille et une Nuits* ? L'apparition d'une jolie fille comme elle ne ferait cependant pas tort à votre maison.

— Que voulez-vous ? les jeunes filles ont des caprices auxquels on est bien obligé de se soumettre.

— La voix de Franz aura bien le talent de l'attirer et de l'arracher à sa solitude.

Maître Wolfram secoua la cendre qui remplissait l'énorme fourneau de sa pipe et la déposa sur la table. Il ne répondit pas, mais il ne paraissait pas persuadé, et sa physionomie resta de plus en plus soucieuse. Il ne tarda pas à sortir par une porte qui s'ouvrait à droite de la salle, monta quelques marches et pénétra dans une pièce qui n'en était séparée que par une épaisse cloison.

La lumière du dehors, arrêtée par les maisons d'en face, y pénétrait parcimonieusement à travers d'étroits carreaux. L'aspect en était triste et disgracieux ; le mobilier pouvait passer pour riche à Nuremberg, mais il était lourd, massif, empreint de ce mauvais goût qui distingue l'art décoratif au-delà du Rhin. Quelques gravures d'un joli travail étaient cependant appendues aux murs, et la cheminée était surmontée d'une pendule qui certainement n'était pas sortie d'un atelier allemand. Le sujet qui l'ornait était un chef-d'œuvre de goût, on ne saurait rien imaginer de plus frais et de plus

gracieux que la scène d'idylle domestique qu'il représentait.

Une jeune fille était assise auprès de la fenêtre, occupée d'un travail de broderie. Elle leva la tête à l'approche de maître Wolfram. Rien ne trahissait chez elle une origine germanique. Elle était brune, ses grands yeux noirs comme ses cheveux n'avaient pas cette expression placide que l'on remarque si souvent chez les blondes Allemandes ; les lignes indécises de leurs traits, leur carnation rosée, leur embonpoint précoce ne se retrouvaient pas en elle ; sa beauté était plutôt italienne qu'allemande, sa physionomie trahissait une grande vivacité d'impressions, un caractère plus susceptible d'élan passionnés que d'impassible humeur. Sa taille était svelte, élancée, et les détails de son costume, d'une simplicité de commande qui, outre Rhin, permettait à peine de distinguer les jeunes filles entre elles.

Le bonhomme paraissait embarrassé en présence de sa pupille qui fixait sur lui un regard interrogateur.

— Anna, lui dit-il, on me demandait tout à l'heure quand aurait lieu ton mariage.

— Et qu'avez-vous répondu ?

— Que Dieu seul le sait ; j'aurais pu ajouter que, si cela dépendait de moi, ce serait bientôt.

— Rien ne presse.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

Cela fait en tout 23,500 fr. au lieu de 3,000 fr.

N'est-ce pas le cas de dire que la République brûle la chandelle par les deux bouts? Elle n'en est plus à essayer de se faire prendre pour un gouvernement à bon marché. Elle dépense à pleines mains, trouvant qu'il n'y a rien de trop beau et de trop brillant pour des gens tels que ses ministres.

C'est une insulte à la misère publique. Ces chiffres sont extraits du rapport que M. Félix Faure vient de rédiger, au nom de la commission du budget, sur le budget du ministère du commerce.

Ce sont certainement les ministres républicains, si passionnés pour les lumières, que visait le *Phare de la Loire* en parlant de ces hommes « qui ne savent pas le premier mot des besoins de la grande masse des habitants et se soucient fort peu que les pauvres gens soient écrasés d'impôts? »

Si les ministres se préoccupaient un peu de la gêne et de la misère qui règnent partout, ils ne gaspilleraient pas l'argent des contribuables en frais d'éclairage, sans préjudice des autres.

Quant donc les contribuables voudront-ils voir que la cause de leur ruine, c'est la République de malheur?

(*Espérance du Peuple.*)

Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Châtelleraut a repoussé la demande de M. l'inspecteur d'Académie de Poitiers, concernant l'établissement, à Châtelleraut, d'un collège de filles.

Tirer sur un lièvre et le manquer, c'est un petit malheur; mais tirer un perdrix, la manquer et atteindre une personne en plein visage, c'est un grand malheur.

Lundi, la femme Justine Dinis suivait, dans sa charrette, la route de Saint-Jouin-de-Marnes (Deux-Sèvres), lorsqu'elle reçut dans la figure plusieurs grains de plomb. A ses cris, le chasseur, qui se nomme Savary, maçon à Airvault, auteur involontaire de cet accident, accourut.

La pauvre femme a reçu les premiers soins de M. le docteur Bonnet, qui espère que cet accident n'aura pas de résultats graves.

## Faits divers.

On télégraphie de Langres, 40 septembre :

« M. Senaux, commandant un bataillon de forteresse du 43<sup>e</sup> de ligne au fort de Cognelot, à Langres, a été tué raide, ce matin, d'une balle à la tempe, pendant des exercices à feu qu'il dirigeait. »

*Une ménagerie en feu.* — Pendant la représentation de la ménagerie Gaillard, place de la République, à Paris, le feu s'est déclaré par suite de l'explosion d'une lampe à pétrole. En quelques instants un incendie violent a réduit en cendres toute la toile du cirque.

Deux léopards s'échappèrent; les fauves poussaient des rugissements qui terrifiaient les spectateurs des établissements voisins, notamment du théâtre où se trouvaient douze cents spectateurs qui se croyaient dévorés.

Une panique épouvantable s'en est suivie; mais, grâce au sang-froid du commissaire de service et au dévouement de quelques spectateurs, le public a pu sortir lentement des deux établissements, sans aucun accident de personnes. Les pompiers accourus se sont rendus promptement maîtres du feu et ont arrosé les fauves.

## ENCORE LES POMMES A CIDRE.

On commence à se rendre compte des dégâts causés aux arbres à fruits par l'affreuse tempête qui a éclaté dans la nuit du 4<sup>e</sup> au 2 septembre et qui était dans toute son intensité pendant la journée du dimanche et une partie de la nuit du lundi.

Pour se convaincre des dégâts causés aux pommiers, disons que la récolte pendant le printemps était exceptionnellement abondante, les branches étaient surchargées de fruits; aussi, secouées par un vent des plus violents, les branches ont cassé en grand nombre, et celles qui ont résisté à la tem-

pête ont perdu beaucoup de leurs fruits; le sol est jonché de pommes pas mûres; la Bretagne, la Normandie, la Picardie, ont vu, en vingt-quatre heures, la récolte des pommes détruite en partie. Il n'y a d'exceptions à faire pour aucun pays, et les vergers en général, aussi bien dans le rayon de Paris que sur les côtes de Bretagne et de Normandie, ont souffert considérablement, non-seulement pour la présente campagne, mais encore pour les années suivantes, par suite du bris de branches de grosseur variable.

La récolte des pommes a été réduite de deux tiers environ par l'ouragan du 2 septembre, dont les campagnes des pays à cidre notamment se souviendront longtemps.

Les fruits tombés vont être couverts en boisson, et quelle boisson fera-t-on avec des pommes à peine au tiers de leur développement?

Au point de vue commercial, c'est une ruine pour les vendeurs en grand nombre qui, se fiant à l'apparence, ont vendu en proportion des pommes à livrer à l'époque du gaulage des arbres.

Depuis bientôt six mois, l'aimable et vieux de B... fait sa cour à M<sup>me</sup> X... Il arrive régulièrement à neuf heures et se retire à onze. Très-bien accueilli, très-encouragé, il n'a qu'à demander la main de la jolie veuve pour l'obtenir :

— Mais enfin, pourquoi ne l'épousez-vous pas?  
— Mon cher, je ne saurais plus où passer mes soirées.

Monsieur et madame sont en train de lire les journaux.

Elle, d'un ton câlin. — Tu sais, mon ami, qu'on vient de reprendre l'*Africaine*...

Lui, continuant de lire. — Pauvre femme!... Elle était donc parvenue à leur échapper?

Dans sa série d'articles : les *Secrets de l'Industrie dévoilés aux enfants*, le *Jeune Age illustré* arrive cette semaine, numéro 141, daté 8 septembre, à raconter à ses lecteurs le départ de la flottille des bateaux qui quittent chaque année nos ports du Nord pour se rendre à la pêche des harengs. L'auteur de ces articles montre les préparatifs de l'embarquement à Boulogne, et donne aux enfants des renseignements sur la construction des filets employés pour cette pêche. Le courriériste termine sa visite dans la grotte de la Balme par des explications sur la formation des stalactites, des stalagmites, des vasques et enfin de toutes les moulures que crée la filtration continue des eaux. Vérone, ses rues, ses places, son marché aux herbes, fournissent un chapitre du *Voyage de vacances dans la haute Italie*, et la *Véridique histoire de Brigitte et de son cousin Jacot* se poursuit, illustrée de coquettes images. Abonnement, un an, 10 francs. Palmé, 76, rue des Saints-Pères; 15 centimes le numéro.

## REVUE FINANCIÈRE.

La note prédominante de la dernière semaine a été la faiblesse. Des réalisations sans contre-parties, faute de transactions, ont favorisé la tendance générale défavorable et fait rentrer les cours de la plupart des valeurs. Nous ne pouvons donner une meilleure idée de la situation de notre marché qu'en extrayant du *Financier des Communes* les passages principaux d'un article, très-remarquable de la presse financière, paru dans le numéro du 7 courant :

« La liquidation d'août vient de s'effectuer, et cela dans des conditions faciles comme reports; la moyenne du taux de l'argent au parquet n'a pas dépassé trois pour cent. Nous voudrions en augurer la hausse, que désirent tous ceux qui s'effraient de la longue atonie des affaires; mais nous ne pouvons, contrairement aux principes admis, que voir des sujets de baisse dans cet avilissement du prix des reports, avilissement qui résulte beaucoup moins de l'abondance des capitaux que de la proportion des positions à la baisse.

« Généralement, une situation de place en baisse doit engendrer la hausse. Dans la situation actuelle, nous croyons que ceux qui ont pris déjà leurs positions en baisse auront le dernier mot, car, malheureusement, tous les atouts sont dans leur jeu.

« En effet, les fonds publics ne peuvent monter que par suite de l'activité des affaires, de l'augmentation de la richesse publique, de la sécurité intérieure et extérieure, de la confiance générale. Or, quelle est la position de notre pays ?

« A l'intérieur :  
« Une situation commerciale que les tableaux officiels démontrent difficile; l'agriculture et l'industrie écrasées par la concurrence étrangère, que les grèves ont favorisée.

« A l'extérieur :  
« Une sainte alliance dirigée contre la République, nous menaçant; l'Angleterre jalouse de nous, convoitant le canal de Suez; l'Espagne elle-même se pesant en ennemie de nos institutions....

« Quant à la situation du marché financier, quelle est-elle ?

« Une place épuisée par le krach de 1882, qui a coûté 3 milliards au pays; des budgets en déficit; un emprunt imminent de 600 millions

» par l'Etat; 3 milliards d'obligations à émettre en quelques années par les compagnies de chemins de fer. Puis, à bref délai, 200 millions à trouver par la compagnie de Suez, 90 millions par Panama, sans compter les 100 millions que, sous une forme de compagnie de tabacs, on va nous d-mander pour la Turquie, etc., etc. Et cela sur un marché épuisé, miné, sans confiance, sans crédit, alors que l'épargne et la richesse, effrayés par une politique de socialisme, ne cherchent qu'à fuir à l'étranger.

« Et puis, par dessus tout, ces sourdes menaces de l'Allemagne, qui, pour beaucoup, résonnent comme les grondements qui ont précédé l'engloutissement d'une partie de Java.

« Dans ces conditions, croyez-vous que ceux qui prennent des dispositions à la baisse soient bien imprudents ?

« Quant à nous, optimistes par principe, nous cherchons un coin bleu dans l'horizon, nous ne le voyons pas.

« Et nous croyons devoir vous prémunir contre les dangers de l'avenir. Prenez donc vos précautions, ayez de l'argent libre, et si vous tenez à employer une partie de votre disponible, prenez de préférence des valeurs anglaises ou américaines de premier ordre, ou des valeurs industrielles françaises qui puissent résister à toute crise politique ou financière.

« Elles sont rares celles-là ! »

Il faut le reconnaître, tout cela est absolument exact, c'est ce qui explique la faiblesse du marché et aussi la nullité des affaires. Le 3/0 clôturait samedi à 79.82 1/25, l'amortissable à 81.45, le 4 1/2 0/0 1883 à 108.40.

Le Crédit Foncier était ferme à 1,297.50. Les Obligations Foncières Nouvelles étaient soutenues à 350 et les Communales 1880 à 458.75. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 4 millions 213,000 francs de nouveaux prêts, dont 3 millions 633,400 francs en prêts fonciers et 580,800 francs en prêts communaux.

Le Lyon cotait samedi 1,407.50, l'Orléans 1,297.50.

Les Chemins lombards, à propos desquels nous recommandons l'étude parue dans le *Financier des Communes*, sont à 325.50.

Le reste du marché est sans grand intérêt; la facilité des reports en liquidation n'a guère favorisé l'essor des cours.

Malgré l'abaissement du prix de l'argent la Banque des Communes de France a pu bonifier à ses déposants un intérêt net de 5.01 0/0 pour la première quinzaine de septembre. Ce mode de placement est ce qu'il y a de plus certain et de plus rémunérateur en ce moment.

Le Suez recule à 2,420 avec des recettes inférieures, la dernière semaine, à celle de la même semaine de 1882.

Le Panama demeure à 492.50.

## CONSEILS ET RECETTES.

Voici une recette pour obtenir des pensées de dimensions colossales.

Les semer, au commencement d'août, dans des caisses que l'on tient à l'ombre jusqu'à ce que les semences soient levées et les arroser avec du sang provenant des abattoirs. L'année dernière, à l'Exposition, des pensées obtenues par ce procédé mesuraient douze centimètres de diamètre.

*Moyen d'enlever les taches de boue.* — Il y a des étoffes sur lesquelles la boue tache. Pour faire disparaître toute espèce de tache, il faut mouiller les taches et y appliquer un peu de crème de tartre en poudre. On rince ensuite avec soin.

## Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 9 septembre 1883.

Versements de 68 déposants (6 nouveaux), 18,853 fr. » c.  
Remboursements, 22,150 fr. 32 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Amillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — Les Kalmoucks au Jardin d'acclimatation. — Théâtres, par Damon. — La ville de Hué, par X. Dachères. — M. Antoine, député de Metz, par Ch. Frank. — *John Bull et son île*, par Max O'Rell. — Les grandes manœuvres de 1883. — Courrier du palais, par M<sup>e</sup> Guérin. — M. le vice-amiral Peyron. — M. le contre-amiral Galiber. — Le Centenaire de Montgolfier, par Raoul Bonnelly. — *Le Cacique*, journal d'un marin, par Henri Rivière (suite). — Le quatrième centenaire de Martin

Luther, par H. Verney. — Les rochers de Duncansby, par R. Bryon. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes. — Échecs.

GRAVURES : Paris. — La caravane de Kalmoucks au Jardin zoologique d'acclimatation. — Indochine : La citadelle de Hué; porte de la citadelle. — M. Antoine, député de Metz. — Les grandes manœuvres de 1883 : Dragons en vedette. — M. le vice-amiral Peyron, ministre de la marine. — M. le contre-amiral Galiber, commandant la division navale de la mer des Indes. — Théâtre de la Gaité : *Kériban le Tétu*, pièce en 20 tableaux de M. Jules Verne. — Annonay : Le centenaire de Montgolfier (deux dessins). — Allemagne : Le centenaire de Luther (deux dessins). — Écosse : Les rochers de Duncansby. — Russie : Le labourage chez les Kalmoucks. — Rébus.

Abonnements : un an, 21 fr.; six mois, 11 fr. » trois mois, 6 fr.  
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

## Marché de Saumur du 9 Septembre

Blé nouveau (l'h.) 17 à 18 25	Utile de nois. 50	130 —
From. 1 <sup>re</sup> q. (l'h.) 18 25	Graine tréfle 50	—
Froment (l'h.) 77	— lin. . . . .	70 —
Halle, moyenn. 77 17 78	— luzerne 50	—
Seigle . . . . . 75 11 16	Foin (dr. c.) 780	70 à 75
Orge . . . . . 65 10 36	Luzerne — 780	65 à 70
Avoine h. bar. 50 8 50	Paille — 780	40 à 45
Fèves . . . . . 75 15 50	Amandes . . . . .	—
Pois blancs . . . . . 80 32	Cire jaune . . . . .	50 190 —
— rouges . . . . . 80 25	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—
Colza . . . . . 65	— qualité (52 k. 500)	—
Chenevis . . . . . 50 19	— 2 <sup>e</sup>	—
Farine, culas. 157 53	— 3 <sup>e</sup>	—

## COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881, 1 <sup>re</sup> qualité	» à »
Id., 1881, 2 <sup>e</sup> id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 <sup>re</sup> id.	80 à »
Id., 1881, 2 <sup>e</sup> id.	75 à »
Saint-Léger et environs 1881, 1 <sup>re</sup> id.	75 à »
Id., 1881, 2 <sup>e</sup> id.	70 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 <sup>re</sup> id.	65 à »
Id., 1881, 2 <sup>e</sup> id.	60 à »
La Vienne, 1881, . . . . .	50 à »

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1881 . . . . .	160 à »
Id., 1881 . . . . .	» à »
Champigny, 1882 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité	200 à »
Id., 1882 . . . . . 2 <sup>e</sup> id.	175 à »
Id., 1881 . . . . . 1 <sup>re</sup> id.	» à »
Id., 1881 . . . . . 2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1882 . . . . . 1 <sup>re</sup> id.	120 à »
Varrains, 1882 . . . . . 2 <sup>e</sup> id.	100 à »
Bourgueil, 1882 . . . . . 1 <sup>re</sup> qualité	160 à »
Id., 1882 . . . . . 2 <sup>e</sup> id.	150 à »
Id., 1881 . . . . . 1 <sup>re</sup> id.	» à »
Id., 1881 . . . . . 2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigné 1881 . . . . .	150 à 140
Id., 1881 . . . . .	» à »
Chinon, 1882 . . . . . 1 <sup>re</sup> id.	140 à »
Id., 1882 . . . . . 2 <sup>e</sup> id.	130 à »
Id., 1881 . . . . . 1 <sup>re</sup> id.	» à »
Id., 1881 . . . . . 2 <sup>e</sup> id.	» à »

## BIBLIOGRAPHIE

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ces succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

## MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

La Société du *Magasin pittoresque* vient de réimprimer avec le plus grand soin, sur très-beau papier, le premier volume des *VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES*, ou *CHOIX DES RELATIONS DE VOYAGES LES PLUS INTÉRESSANTES ET LES PLUS INSTRUCTIVES*, par M. EDOUARD CHARTON.

Ce premier volume a pour titre :

## VOYAGEURS ANCIENS

Depuis le cinquième siècle avant Jésus-Christ jusqu'à la fin du quatrième siècle de notre ère.

Prix du volume broché, pour Paris . . . 10 francs.  
— pour les départements, franco . . . 11 francs.

## CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 SEPTEMBRE 1883.**

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	79 85	79 90	Est	732 50	740	Obligations.			Obligat. foncières 1870 3 %	453	448 75
3 % amortissable	81 40	81 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1410	1407 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	505	Est	358	359 50
4 1/2 %	108 15	108 50	Midi	1102 50	1165	— 1865, 4 %	519	519	Midi	359 50	359 50
4 1/2 % (nouveau)	108 40	104 50	Nord	1865	1857 50	— 1869, 3 %	405	402 25	Nord	366 25	366
Obligations du Trésor	506	503	Orléans	1388 75	1300	— 1871, 3 %	395	396	Orléans	359 25	359
Obligations du Trésor nouvelles	565	562	Ouest	795	798 75	— 1875, 4 %	513	513 25	Ouest	358 50	359 50
Bons de liq. départementaux	522 50	523	Compagnie parisienne du Gaz	1380	1377 50	— 1876, 4 %	515	512 50	Paris-Lyon-Méditerranée	366	362
Banque de France	5405	5400	Canal de Suez	2410	2425	Dép. de la Seine, emprunt 1857	213	230 25	Paris-Bourbonnais	362	361
Comptoir d'escompte	990	990	C. gén. Transatlantique	510	505	Bons de liq. Ville de Paris	528	527 50	Canal de Suez	575	575
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1295	1300				Obligations communales 1879	447	445			
Crédit de France	20	10									
Crédit mobilier	352 50	335									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLY						MONTREUIL-BELLY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Type	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Direct. soir.
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.													
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)													
8	56	matin, omnibus-mixte.													
1	25	soir, —													
3	32	express.													
7	15	omnibus.													
10	36	(s'arrête à Ange s.)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT						NIORT - SAUMUR						
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.													
8	21	omnibus.													
9	37	express.													
12	48	soir, omnibus-mixte.													
4	44	—													
10	24	express-poste.													
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.			SAUMUR - NIORT						NIORT - SAUMUR						
			Omn. matin.	Mixte soir.			Omn. matin.	Omn. soir.							
			Saumur. . . (départ)	10 52	1 15	Niort. . . (départ)	5 26	12 48							
			Montreuil-Belly. . .	11 30	2 15	Parthenay. . .	6 38	2 6							
			Thouars. . .	12 35	3 19	Airvault. . .	7 10	2 38							
			Airvault. . .	1 20	3 49	Thouars. . .	9	3 27							
			Parthenay. . .	2 3	4 18	Montreuil-Belly. . .	9 29	3 53							
			Niort. . . (arrivée)	3 17	5 16	Saumur. . . (arrivée)	10 24	4 34							
			MONTREUIL-BELLY - POITIERS venant d'Angers.						POITIERS - MONTREUIL-BELLY allant à Angers.						
							Omn. matin.	Omn. soir.					Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
			Montreuil-Belly. . . (départ)	7 5	1 56	8 42	Poitiers. . . (départ)	6	12 55	6 53					
			Loudun. . .	8 3	2 57	9 46	Neuville. . .	6 36	1 29	7 33					
			Arçay. . .	8 29	3 11	10	Mirebeau. . .	7 3	1 53	8 1					
			Mirebeau. . .	9 17	3 59	10 52	Arçay. . .	7 56	2 40	8 53					
			Neuville. . .	9 45	4 25	11 18	Loudun. . .	8 38	3 6	9 24					
			Poitiers. . . (arrivée)	10 20	4 56	11 50	Montreuil-Belly (arrivée)	9 24	3 45	10 40					

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Études de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.

**VENTE**

Par suite de saisie immobilière EN UN SEUL LOT

**D'UNE MAISON D'UN VERGER**

Et d'un petit Morceau de Terre, Situés commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal civil de première instance de Saumur, à l'audience de vacation, le samedi treize octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'à la barre du Tribunal civil de première instance de Saumur, aux jour et lieu sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères et adjudication publique, en un seul lot, des immeubles dont la désignation suit :

**DÉSIGNATION.**

1° Une maison, située commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, construite en pierre, couverte en ardoises, composée de deux chambres au rez-de-chaussée, grenier au-dessus, joignant au nord Victorine Vincent, veuve Fremont, à l'est Chandebault, au midi Louis Baudriller et à l'ouest une cour commune;

2° Un verger, sis commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, contenant environ quatre-vingt-seize centiares. Joignant au nord la parcelle de luisettes ci-après désignée, au midi la route n° 14, à l'ouest M<sup>me</sup> veuve Besnard;

3° Une parcelle de luisettes, contenant environ un are vingt centiares, joignant au nord la levée, au midi le verger ci-dessus désigné et à l'ouest la propriété appartenant à M<sup>me</sup> veuve Besnard.

**PROCÉDURE.**

Ces immeubles ont été saisis à la requête de M. Julien Châlon, ancien marinier, demeurant à Saint-Maur, commune du Thourel.

Ayant M<sup>e</sup> V. LE RAY pour avoué, Sur les époux François Drusserain-Boisseau, maçon, demeurant ensemble aux Tuffeaux, commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, par procès-verbal du ministère de Renier, huissier à Gennes-les-Rosiers, en date du treize juin mil huit cent quatre-vingt-

trois et visé le même jour par M. Despeignes, maire de la commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, et enregistré à Gennes le quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 76, case 9; reçu trois francs, décime soixante-quinze centimes, le receveur, signé illisible, transcrit, après dénonciation aux saisis, au bureau des hypothèques de Saumur, le trois juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, volume 34, numéro 32.

**MISE A PRIX.**

Le lot unique composé des immeubles sus-désignés sera mis à l'adjudication sur la mise à prix de six cents francs, ci. . . . . 600 Outre les frais et charges.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions sur lesdits immeubles saisis pour raison d'hypothèque légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Nota. — Les enchères ne pourront être reçues que par le ministère d'avoué.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42;

2° Au Greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant, conformément aux règles du Code de procédure civile.

A Saumur, le sept septembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le sept septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, folio . . . . . Reçu un franc quatre-vingt mil centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

**A VENDRE OU A ARRETER UNE MAISON**

Avec JARDINS

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue. (499)

UN HOMME de 40 ans demande un **place de cocher ou de valet de chambre.**

S'adresser au bureau du journal.

MM. A. DE GRUCHY ET C<sup>ie</sup>, de Jersey, donnent avis qu'un de leurs coupeurs sera à SAUMUR, hôtel de Londres, le 14 septembre, pour prendre des ordres. Il aura la collection complète d'échantillons de Cheviot, de Serge, etc., pour la saison prochaine, pour costumes complets ainsi que pour ULSTER de dames.

**Cabinet d'affaires TH. BUREAU**

64, rue de Bordeaux, Saumur.

A VENDRE, pour **PIED-A-TERRÉ**, portion de terrain, — dans une propriété close, au bord d'une route, à proximité d'une gare, près Saumur.

On demande à acheter un fonds de **CAFÉ-BRASSERIE** à SAUMUR.

**VIE DE FAMILLE.** A la campagne, dans une charmante propriété, une famille accepterait comme pensionnaire une personne âgée, une dame de préférence.

S'adresser : 64, RUE DE BORDEAUX.

**UN MÉNAGE** demande une place, pour la Saint-Michel ou la Toussaint, le mari comme cocher, jardinier ou valet de chambre, la femme comme couturière ou femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

**POMMADE BERTINOT**

 pour la guérison radicale et inflexible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

**CAFÉ BARLERIN** hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par B. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, GUÉRIT la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il DÉTRUIT la constipation, stimule l'appétit, REND le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ

BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

**LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE**

du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (450)



En cours de publication

DANS LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches :

**OLIVIER LE BATARD**

Par ERNEST DUBREUIL.

**L'ESCLANDRE**

Roman parisien,

Par LÉOPOLD STAPLEAUX.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

**ABONNEMENTS :**

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'Union postale, 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 51 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains. Nota. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

**GRANDS MAGASINS**

DE

**l'Épicerie Moderne**

Rue et Place du Marché-Noir.

**L. ALLORY**

SAUMUR.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1877; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>me</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

**PRIX MODÉRÉS.**

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.